

Bruxelles, le 30/10/2017

A l'attention de Monsieur BOLSEE
Président de la Commission paritaire 118

Concerne : Action syndicale du 4 décembre

Monsieur,

Dans la continuité du plan d'actions syndicales que nous menons contre les décisions prises par le Gouvernement Michel à l'encontre des travailleurs et des allocataires sociaux, une action syndicale aura lieu ce 4 décembre.

Cette action pourra s'accompagner d'assemblées du personnel et d'arrêts de travail. Dans certaines entreprises, cette action pourra occasionner l'absence de travailleurs, militants ou affiliés y participant. Le 4 décembre 2017 sera donc une journée d'actions interprofessionnelle qui sera considérée comme jour de grève et pour laquelle les indemnités seront versées aux travailleurs qui en raison de leur participation à ces actions, subiraient une perte de salaire. Seront également couverts les travailleurs dont le shift aurait commencé le 03 décembre au soir ou se terminant dans la nuit du 04 au 05 décembre.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Tangui CORNU

Co-Président FGTB HORVAL

